

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate**PROJET COLLECTIF DE FIBRES OPTIQUES**
La MRC d'Arthabaska peut maintenant aller de l'avant !

Victoriaville, le 11 septembre 2018 – C'est en février dernier que les 15 municipalités participantes au projet collectif de réseau de fibres optiques de la MRC d'Arthabaska donnaient leur accord à poursuivre les démarches par l'adoption d'un projet de règlement d'emprunt de 3,2 millions de dollars pour procéder à la dernière phase d'étude avant la construction du réseau. Il y a quelques jours, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) donnait son accord permettant à la MRC d'Arthabaska d'aller de l'avant dans le dossier de la fibre optique.

« Ce fut sept longs mois d'attente, mais maintenant notre projet de réseau de fibres optiques prend vie ! », s'exprime avec grande joie monsieur Frédérick Michaud, directeur général de la MRC d'Arthabaska. Ce retard, la MRC n'en est pas responsable. Selon la réglementation municipale, tout règlement d'emprunt doit être autorisé au préalable par le MAMOT. Tant que cette autorisation ne lui était accordée, la MRC Arthabaska ne disposait donc pas des liquidités nécessaires pour procéder aux prochaines étapes.

Plusieurs municipalités dans la même situation

Tous les projets déposés par d'autres MRC et municipalités du Québec ont subi le même traitement administratif. Pendant que la MRC d'Arthabaska attendait la réponse, le MAMOT s'affairait à rédiger un modèle d'entente qui sera désormais signée avec toutes les MRC et municipalités qui développeront le même type de projet collectif.

« Nous sommes très déçus d'avoir perdu ces précieux mois de travail, puisque les besoins en télécommunications augmentent à grande vitesse et les citoyens doivent encore attendre une année de plus avant d'être branchés. Malgré tout, nous sommes fins prêts pour la suite et nous sommes satisfaits de pouvoir procéder. », dit le préfet de la MRC d'Arthabaska, monsieur Alain St-Pierre.

Embauche d'une nouvelle ressource

L'autorisation du MAMOT a été transmise à la MRC d'Arthabaska le 5 septembre dernier. La MRC n'a pas attendu une seconde pour publier un avis de concours pour le nouveau poste de « Chargé(e) de projets (Fibre optique) » qui coordonnera le projet jusqu'à la fin de la construction du réseau minimalement, soit environ trois ans.

Dans ses premiers mandats, cette nouvelle ressource devra préparer un devis d'appel d'offres pour trouver la firme qui réalisera l'ingénierie détaillée du territoire ainsi que la rédaction d'un avis d'intérêt pour trouver des télécommunicateurs intéressés à un partenariat dans notre projet de fibres optiques. L'ingénierie détaillée pourrait prendre jusqu'à neuf mois à réaliser, selon les conditions climatiques.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 28 septembre 2018 pour transmettre leur candidature à la MRC d'Arthabaska. Le détail de l'offre d'emploi est disponible sur le site de la MRC Arthabaska au www.mrc-arthabaska.qc.ca ou sur www.unavenirprospere.com.

Rappelons que ce projet collectif vise à construire 1 053 kilomètres de fibres optiques sur le territoire de 15 municipalités de la MRC d'Arthabaska totalisant un investissement de près de 20 millions de dollars. En tout temps, les citoyens peuvent communiquer avec leur municipalité s'ils ont des questions concernant le projet de réseau de fibres optiques.

Les quinze municipalités participantes sont :

Chesterville
Ham-Nord
Notre-Dame-de-Ham
Saint-Albert
Saint-Norbert-d'Arthabaska
Saint-Christophe-d'Arthabaska
Saint-Rémi-de-Tingwick
Saint-Valère
Sainte-Clotilde-de-Horton
Sainte-Élisabeth-de-Warwick
Sainte-Hélène-de-Chester
Sainte-Séraphine
Saints-Martyrs-Canadiens
Tingwick
Warwick